

## Cahier des charges du·de la veilleur·se

### But des séjours de vacances

Le but des séjours de vacances est de permettre aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle de vivre un temps de repos et d'activités différentes dans le respect de leurs besoins.

Ce temps de vacances représente une coupure par rapport aux activités habituelles, qu'elles soient familiales ou institutionnelles. Il permet à la personne vivant avec une déficience intellectuelle d'établir ou de développer des contacts sociaux inhabituels avec les autres participant·es, les équipes d'encadrement et la population locale. Les séjours offrent des occasions d'élargir son horizon ; de participer à un projet collectif ponctuel, de caractère éducatif, sportif ou culturel. C'est le temps pour pratiquer des activités nouvelles, adaptées aux rythmes et possibilités de chacun·e selon ses choix, dans un encadrement stimulant, dynamique et responsable.

Les séjours de vacances sont aussi l'occasion pour les familles de pouvoir prendre un temps de repos.

### Domaines d'activités

Le·la veilleur·se est placé·e sous l'autorité du·de la responsable de séjour de vacances et est tenu·e de s'acquitter des tâches suivantes :

Il·elle assume des responsabilités uniquement pendant les heures de travail, soit du coucher des participant·es, jusqu'au matin lorsque la relève est assurée par l'équipe de jour.

En tout temps, le·la responsable a la possibilité de renvoyer un·e veilleur·se qui ne satisferait plus aux exigences de ses fonctions. Dans ce cas, le·la veilleur·se a droit à la rémunération prévue pour le nombre de jours effectivement travaillés.

En cas de difficultés rencontrées avec le·la responsable, le·la veilleur·se ne doit pas hésiter à interpeller l'association et faire part de ses soucis en priorité à la personne chargée de la coordination des séjours.

### Responsabilités

#### Avant le séjour

- Un entretien avec le·la responsable
- **Réunion de préparation** : le·la veilleur·se participe à la réunion de préparation en équipe
- Prendre connaissance des dossiers des vacancier·ères

#### Pendant le séjour

- **Santé** : distribuer les médicaments se prenant la nuit, être attentif·ve aux crises d'épilepsie/absences éventuelles, à la régularité des selles/urines. Remplir les documents demandés ou mis en place pour assurer le suivi.
- **Hygiène** : accompagnement des participant·es aux WC, change et toilette lorsque nécessaire en veillant à **respecter l'intimité** de chacun·e. Changer les draps de lit lorsque nécessaire.
- **Sécurité** : Le·la veilleur·se ne s'absente en aucun cas de la maison et reste éveillé·e, et attentif·ve pendant tout son temps de travail. Effectuer en tout cas une ronde par heure. En cas d'incident, le·la veilleur·se réveille le·la responsable du séjour. Lorsque cela est nécessaire pour garantir la sécurité du groupe, le·la veilleur·se réveille une ou plusieurs autres personnes de l'équipe.

- **Accompagnement** : si un·e ou plusieurs participant·es sont réveillés·es et ne veulent/peuvent plus dormir, rester auprès d'elles et veiller à leur bien-être.
- **Calme** : faire attention à la lumière et au bruit pendant la nuit
- **Cahier de veille** : le·la veilleur·se s'occupe du cahier de veille. Il·Elle s'assure qu'il contienne toutes les informations importantes pour la nuit (p.ex. heures des levés, change à effectuer) et le remplit régulièrement chaque nuit afin de transmettre à l'équipe comment s'est déroulé la nuit.
- **Tâches ménagères** : le·la veilleur·se veille à ce que les chambres des participant·es soient en ordre le matin, les lits propres, et les affaires souillées mises à laver. Il·elle veille également à ce que les salles de bain soient propres pour le matin. Le·la veilleur·se doit également, sur ces heures de travail, participer aux autres tâches ménagères en fonction des besoins et des possibilités (p.ex. plier du linge quand la nuit est calme).
- **Ménage de fin de séjour** : A la fin du séjour, le·la veilleur·se doit remettre les locaux en ordre et participer au ménage de fin comme les autres personnes de l'équipe.
- **Communication avec le·la responsable** : le·la veilleur·se prend régulièrement un temps avec le·la responsable afin de faire le point sur le déroulement des nuits et les potentielles difficultés rencontrées.

### Vie quotidienne

- **Réunions en fin de journée** : le·la veilleur·se commence son temps de travail au début de la réunion et il·elle n'est pas tenu·e de participer à l'entièreté de la réunion. Il·elle fera toutefois un point au sujet des nuits en début de réunion lorsque cela est nécessaire.

**Le respect d'autrui, l'écoute, l'échange et la solidarité sont des qualités nécessaires au bon déroulement d'un séjour.**